

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Équipement des lycées en climatiseurs, ventilateurs et autres dispositifs »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DU 25 juin 2026

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : X / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport J300 - Investir dans les lycées

Exposé des motifs :

Les lycées des Pays de la Loire appartenant au patrimoine régional sont en première ligne face à l'intensification des épisodes de chaleur liée au changement climatique. Chaque année, les vagues de chaleur se multiplient et s'aggravent, transformant certaines salles de classe, ateliers et internats en espaces difficilement supportables pour les élèves comme pour les personnels.

Notre groupe alerte depuis plusieurs années sur les conditions d'études et de travail dans les lycées régionaux, notamment lors des périodes d'examen. Pourtant, force est de constater que les réponses apportées restent insuffisantes au regard de l'urgence climatique et de ses conséquences déjà visibles dans les établissements.

L'adaptation du patrimoine scolaire régional doit désormais constituer une priorité. Elle passe par un plan massif de rénovation thermique des lycées et des internats, par la végétalisation des cours et des espaces extérieurs afin de créer des îlots de fraîcheur, ainsi que par l'amélioration du confort d'été des bâtiments grâce à des solutions pérennes limitant le recours à la climatisation.

Cependant, les travaux structurels nécessaires demanderont plusieurs années avant de produire leurs effets dans l'ensemble des établissements. Or les élèves et les personnels ne peuvent continuer à subir, été après été, des conditions d'enseignement et de travail dégradées sans solution immédiate.

C'est pourquoi il apparaît indispensable de mettre en œuvre, dès à présent, des mesures d'urgence

permettant de faire face aux épisodes de fortes chaleurs. Le présent amendement propose ainsi le déploiement progressif de climatiseurs, ventilateurs et autres dispositifs de rafraîchissement légers dans au moins un espace permettant d'accueillir les élèves en nombre pour leur permettre de se rafraîchir. L'objectif étant qu'une première vague d'équipements soit installée dès l'été 2026 et une généralisation à l'ensemble des établissements au plus tard au printemps 2027.

Afin de financer cette mesure transitoire de protection des élèves et des personnels, dans l'attente de la réalisation des travaux d'adaptation de long terme, le présent amendement prévoit l'ouverture de 2 millions d'euros d'autorisations d'engagement. Tel est l'objet du présent amendement.

Dans le rapport J300 - Investir dans les lycées, dans le paragraphe suivant :

1. AFFECTATIONS

Le plan d'actions 2026 de la SIL se construit autour des trois enjeux majeurs de la Stratégie d'Investissement dans les Lycées (SIL) 2025-2030 :

- la réduction de l'empreinte écologique,
- des lycées mieux entretenus, plus sûrs et accessibles,
- la modernisation et l'adaptation aux nouvelles pédagogies et formations professionnelles en concertation avec les acteurs éducatifs du territoire.

Il intègre la poursuite des opérations déjà engagées et des opérations nouvelles.

Dans ce cadre, une autorisation de programme de 8 505 000 € est affectée pour la mise en œuvre d'une partie des opérations prévues. Ces affectations concernent à la fois de nouvelles opérations, mais aussi des opérations déjà engagées

D'ajouter comme suit :

La Région entretient et adapte son patrimoine scolaire pour garantir des conditions d'enseignement et de travail optimales pour tous les lycéens et le personnel des établissements. Alors qu'elle a pris du retard sur la rénovation et l'adaptation des lycées, la Région se dote d'une dotation complémentaire d'urgence pour équiper tous les établissements de climatiseurs, ventilateurs ou dispositif légers d'ici le printemps 2027 grâce à 2 000 000 € d'autorisation de programme.

Dans le délibéré, ajouter :

D'APPROUVER l'inscription au budget supplémentaire 2026 d'une dotation complémentaire de 2 000 000 € d'autorisations de programme au titre du programme n° J201 : « J300 - Investir dans les lycées ».



Claire Schweitzer
Conseillère régionale



Franck Nicolon
Conseiller régional